

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1427 - 19 octobre 1989 - 2 F

Erratum: Dans la date du n° précédent de DIAL (n° 1426) il faut lire 12 octobre, et non "septembre". Le lecteur aura rectifié de lui-même

D 1427 EL SALVADOR: NÉGOCIATIONS GOUVERNEMENT-GUERILLA

Dans la suite directe de l'accord régional de paix de Tela du 7 août 1989 (cf. DIAL D 1421), les négociations ont repris entre le gouvernement et le Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN). Le dialogue était rompu depuis octobre 1987 (cf. DIAL D 1245) et n'avait pas repris malgré des offres répétées de l'opposition armée (cf. DIAL D 1378 et 1409). Les 13, 14 et 15 septembre 1989, une rencontre avait lieu à México entre les délégations du gouvernement et du FMLN, en présence de Mgr Gregorio Rosa Chávez et de Mgr Romeo Tovar Astorga. On notera que le Front démocratique révolutionnaire (FDR), branche politique de l'opposition clandestine et alliée au FMLN, ne participait pas aux discussions de México. Au terme de la rencontre, un accord a été signé. En voici le texte.

Note DIAL

ACCORD DE MÉXICO

I. Cadre conceptuel

Le gouvernement salvadorien et le FMLN dialogueront sur la base de la négociation et de la recherche d'un accord, pour mettre un terme au conflit armé par un règlement politique dans les plus brefs délais, pour impulser la démocratisation du pays et pour réunifier la société salvadorienne, le dialogue devant aboutir à une concertation sur la cessation des hostilités.

Pour atteindre ces objectifs, le dialogue doit avoir un caractère permanent, un maximum de sérieux, des garanties réciproques et un rythme de travaux accordé à l'urgence d'une concrétisation de la paix.

II. Sur la procédure

1. La formation des délégations du gouvernement salvadorien et du FMLN relève de chacune des parties. Les membres des deux délégations pourront être remplacés moyennant notification préalable à l'autre partie. Les délégations seront habilitées à passer des accords.

2. Les deux délégations, conscientes de la complexité des thèmes à traiter, sont d'accord pour la tenue de périodes de sessions ordinaires, espacées de trente jours, destinées à l'étude et à l'élaboration de propositions. A chaque session seront programmés les date, lieu et ordre du jour de la suivante.

3. Le gouvernement salvadorien et le FMLN sont d'accord pour inviter les représentants de l'Eglise catholique, désignés par la conférence épiscopale, en qualité de témoins qui joueront de plus un rôle pratique d'intermédiaires.

4. Le gouvernement salvadorien et le FMLN inviteront des représentants d'organismes internationaux pour que, en qualité de témoins, ils participent aux réunions de dialogue considérées, d'un commun accord, comme nécessaires.

5. Le gouvernement et le FMLN reconnaissent que les partis politiques et les forces sociales d'El Salvador ont un rôle important à jouer dans la construction de la paix. Ils reconnaissent également la nécessité, tant pour le gouvernement que pour le FMLN, de communiquer par des canaux appropriés et permanents d'information et de consultation avec les partis et forces sociales du pays, étant entendu que ces derniers et dernières auront un devoir de réserve pour un bon déroulement du dialogue. Selon la convenance et d'un commun accord, des représentants de ces partis et forces sociales pourront être invités pour bénéficier de leurs apports.

6. Les réunions de travail auront lieu là où les parties en auront décidé d'un commun accord.

7. Le dialogue se déroulera à huis clos.

8. Les deux parties s'engagent à ne pas se retirer unilatéralement du processus de dialogue.

III. Prochaine réunion

Le gouvernement salvadorien et le FMLN sont d'accord pour tenir leur prochaine réunion à San José, Costa Rica, les 16 et 17 octobre 1989.

L'ordre du jour sera la cessation des hostilités sur la base des propositions du gouvernement et du FMLN. Pour cette rencontre les deux parties sont d'accord pour inviter l'Organisation des Etats américains (OEA) et l'Organisation des Nations-Unies (ONU) à accréditer des représentants au titre de témoins.

México, D.F., 15 septembre 1989

Pour la délégation du gouvernement salvadorien:

- Juan Antonio Martínez Varela
- Oscar Santamaria

Pour la délégation du FMLN:

- Joaquín Villalobos
- Schafik Jorge Handal

Signent comme témoins:

- Mgr Romeo Tovar Astorga
- Mgr Gregorio Rosa Chávez

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 340 F - Etranger 400 F - Avion 470 F

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441